



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2014

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 11 Juin 2014

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjoints,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

VENDREDI 20 JUIN 2014 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Approbation du PV du 29 Avril 2014

Délibérations

- Elections sénatoriales : Election d'un délégué titulaire et de trois suppléants au sein du Conseil Municipal,
- Examen et choix devis :
 1. Clôture des terrains communaux,
 2. Rénovation monuments aux morts,
 3. Sécurité : Contrat maintenance + complément matériel protection incendie.
- Examen demande subvention communale.

Affaires diverses.

Le Maire,
CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE QUATORZE**, le **VINGT** du mois de **JUIN** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 11 juin 2014 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Présents : **09**

Etaient présents:

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint.

Mmes CAILLARD, RAFFRAY, REY.

MM. de MONTBRON, LONGUET, PACE.

Absent excusé : Mme ROUCHON, M. LUCIEN

Procuration : Mme ROUCHON à M. ROUCHON, M. LUCIEN à M. FRICOT

Ordre du jour

Délibérations

- ✓ Elections sénatoriales : Election d'un délégué titulaire et de trois suppléants au sein du Conseil municipal.
- ✓ Examen et choix de devis
 - 1 - Clôture des terrains communaux
 - 2 - Rénovation des monuments aux morts
 - 3 - Sécurité : contrat de maintenance + complément matériel de protection incendie
- ✓ Examen d'une demande de subvention communale

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

2014-30 Elections sénatoriales : Election d'un délégué titulaire et de trois suppléants au sein du Conseil municipal

Conformément à l'arrêté n° 2014154-0013 de la préfecture de la Dordogne, les communes de moins de 1000 habitants du département de la Dordogne doivent élire au scrutin majoritaire uninominal ou plurinominal à deux tours un nombre de délégués titulaires et suppléants dépendant du nombre de conseillers municipaux.

L'élection des délégués titulaires et suppléants à lieu séparément et à bulletin secret.

La commune de Plaisance doit désigner **1** titulaire et **3** suppléants.

M. FRICOT a été désigné Président du bureau de vote, et Mmes CAILLARD et REY assesseurs.

Election du délégué titulaire

Mme CHAPOTARD a fait acte de candidature. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **11**, dont 2 procurations

Bulletins blancs ou nuls : **0**

Suffrages exprimés : **11**

Majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

Mme CHAPOTARD : **11** voix

Mme CHAPOTARD, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

MM. LONGUET, PACE et ROUCHON ont fait acte de candidature. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : **11**, dont 2 procurations

Bulletins blancs ou nuls : **0**

Suffrages exprimés : **11**

Majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

M. LONGUET: **11** voix

M. PACE: **11** voix

M. ROUCHON: **11** voix

MM. LONGUET, PACE et ROUCHON, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales dans l'ordre suivant :

M. LONGUET: 1^{er} suppléant

M. PACE: 2^{ème} suppléant

M. ROUCHON: 3^{ème} suppléant

2014-31 Examen et choix de devis : Rénovation des monuments aux morts

Madame le Maire explique qu'il est désormais nécessaire de changer les plaques commémoratives des trois monuments aux morts, le temps leur ayant fait subir ses outrages.

Après examen des différents devis, et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de confier la rénovation des plaques à l'entreprise PAULY, sise à Eymet, pour un montant hors taxe de 3 641,00€, par 9 voix contre 1 plus 1 abstention.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur de la rénovation des monuments aux morts.

VOTANTS : 11 (dont 2 procuration)	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

2014-32 Examen et choix de devis : clôture communale

Madame le Maire donne lecture des devis reçus pour la clôture communale autour de la mairie.

Deux options sont également possibles: clôture en panneau rigide ou en grillage souple, le coût n'étant pas le même.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal arrête son choix sur les panneaux rigides, par 6 voix contre 5

Le conseil municipal retient l'entreprise LCR, sise à Bergerac, pour un montant hors taxe de 5 326,66€.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur de l'achat du matériel pour la mise en place d'une clôture autour de la mairie

VOTANTS : 11 (dont 2 procuration)	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

2014-33 Examen et choix de devis : Contrat de maintenance sécurité + complément de matériel de protection incendie

Madame le Maire explique que suite au contrôle annuel des extincteurs, il est nécessaire d'en remplacer.

Par la même occasion, il a été demandé à l'entreprise SICLI d'établir un devis concernant les contrôles règlementaire de sécurité incendie.

Le montant annuel s'élève à un montant hors taxe de 258,12€.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur de la signature de ce contrat.

VOTANTS : 11 (dont 2 procuration)	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

2014-34 Examen d'une demande de subvention communale

Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention émise par le *Groupement Cynégétique de Plaisance*.

L'objet de cette subvention est le financement d'achat de bracelets de chasse des cervidés.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 150€, et estime nécessaire de définir de manière plus précise les critères d'attribution de subvention municipale avant le vote des subventions lors du prochain budget de l'année 2015.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention de 150€ à l'association *Groupement Cynégétique de Plaisance*.

VOTANTS : 11 (dont 2 procuration)	Pour : 08	Contre : 3	Abstention : 0
--	------------------	-------------------	-----------------------

Questions diverses

✓ Visite des carrières de Plaisance

Sur proposition de la société *Calcaires et Diorites du Périgord*, une visite des sites sera organisée le 3 juillet 2014 à 18h00. Elle concernera la réhabilitation entreprise sur les parcelles en fin d'exploitation.

✓ Vin d'honneur offert aux habitants à l'occasion des festivités du 14 juillet

Il sera organisé à partir de 18 heures.

✓ Plan communal de sauvegarde

La commune va devoir élaborer son plan communal de sauvegarde, dans un délai de 2 ans. C'est un outil réalisé à l'échelle communale, pour planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, etc.) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des risques (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.